

Rétrocession d'un terrain communal, rue des Fougères à MM. JORROT - PEIGNIER - PERRIGUEY - DELIOT - AUBERTIN

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par acte du 13 au 16 décembre 1983, l'Association Syndicale libre du lotissement «Résidence des Fougères», cédait gratuitement à la Ville de Besançon une parcelle de terrain cadastrée section BW 109 frappée d'un emplacement réservé pour la réalisation d'un chemin piéton.

Lors de la révision du POS Nord approuvée le 15 mai 1995, cet emplacement a été supprimé.

Les propriétaires riverains de ce terrain communal en ont sollicité la rétrocession.

Un accord est intervenu avec les intéressés. La Ville cède gratuitement :

- * la parcelle BW 188 de 1 a 69 ca à M. JORROT
- * la parcelle BW 189 de 2 a 25 ca à M. PERRIGUEY
- * la parcelle BW 190 de 2 a 73 ca à M. PEIGNIER
- * la parcelle BW 191 de 2 a 89 ca à M. DELIOT
- * la parcelle BW 192 de 2 a 29 ca à M. AUBERTIN

Les frais d'actes seront à la charge des acquéreurs.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette rétrocession et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 8 février 1999.